



ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché public

TÉLÉSURVEILLANCE DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE MAROMME
2025-2030

MARCHÉ DE FOURNITURES ET SERVICES

MODE DE PASSATION : Sans publicité ni mise en concurrence préalables
Suivant articles L2120-1 1° ; L2122-1 du code de la commande publique

Identifiant du marché public : MP-SPNMCP-2025-01

Pouvoir adjudicateur
VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès - BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

ATTENTION !

*Pour le cas spécifique du présent document, quel que soit le type de signature choisi par le soumissionnaire, il doit obligatoirement respecter les exigences suivantes : Parapher (toutes les pages) * ; Correctement remplir les cases et le bordereau des prix* ; Indication du lieu et date de signature* ; Nom, prénom(s) et qualité du signataire* ; La signature de l'opérateur économique précédée de la mention "Lu et approuvé"*

LE NON RESPECT DE CES EXIGENCES ENTRAINE L'ÉLIMINATION AUTOMATIQUE DU CANDIDAT, SON OFFRE SERA CONSIDÉRÉE IRREGULIÈRE ET INSUSCEPTIBLE DE RÉGULARISATION.

Pour simplifier la procédure, le présent document contenu dans le DCE et signé au titre du marché engage le soumissionnaire qui adhère aux clauses et spécifications du marché ; il ne devient contractuel que dès sa signature par l'acheteur suivie de sa notification au soumissionnaire retenu.

Article premier : Dispositions générales**Objet de la consultation**

L'objet du présent marché concerne des prestations de télesurveillance des différents bâtiments et sites de la Ville de Maromme.

La mise en place de système de détection intrusion sur sites ne fait pas partie du présent marché.

Le descriptif du présent marché figure dans le C.C.P.

Lieu d'exécution

Le présent marché concerne les différents bâtiments et sites de la Ville de Maromme, soit 20 sites.

Mode de passation

Sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Forme du contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire.

Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont indiquées dans le CCP.

NB : les documents du marché sont prioritaires sur tout autre document remis avec l'offre.

Cet acte d'engagement correspond* :

À l'ensemble du marché public

À l'offre de base.

Article 2 : Identification du pouvoir adjudicateur**Le commanditaire**

Commune de Maromme

Ordonnateur

Monsieur le Maire de la ville de Maromme

Désignation du signataire du marché

Le maire de la ville de Maromme, Monsieur David LAMIRAY, ou son représentant dûment habilité.

Comptable public assignataire

Monsieur le Receveur percepteur de la Ville de MAROMME.

SGC de Maromme-Déville-Lès-Rouen

Code CPV principal

79711000

Autres intervenants dans le marché

Sans objet

Article 3 : Identification du co-contractant individuel ou du groupement**Engagement du candidat**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées dans le Cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG - FCS et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Je soussigné* :

M / Mme	
Agissant en qualité de	
Numéro de téléphone	
Courriel	

M'engage sans réserve sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code NAF ou APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

M'engage sans réserve sur la base de l'offre de la société que je représente :

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse l'entreprise exécutant le marché	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code NAF ou APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

M'engage sans réserve sur la base de l'offre de la personne publique candidate ;

Nom de la personne publique candidate	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code NAF ou APE	

- M'engage sans réserve et au nom de l'entreprise mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés ;

M / Mme	
Agissant en qualité de	
Adresse de l'entreprise mandataire	
Numéro de téléphone	
Courriel	
Numéro de SIRET	
Code NAF ou APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	
Date de signature de la lettre de candidature par l'ensemble des membres du groupement	

- Groupement solidaire Groupement conjoint
 Mandataire solidaire Mandataire non solidaire

Engage l'ensemble des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement : la liste des membres du groupement est jointe au présent document contenant le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et son numéro de SIRET.

À livrer les fournitures et/ou à exécuter les prestations demandées au prix forfaitaire global indiqué ci-dessous*.

Bordereau des prix, valant offre du soumissionnaire :

A / Montant annuel de l'offre

MONTANT TOTAL HT DE LA PRESTATION	€ HT
TVA (Taux de.....%)	€
MONTANT TOTAL TTC DE LA PRESTATION	€ TTC

Montant HT de la prestation en lettres :

.....
*

B / Montant mensuel de l'offre

MONTANT TOTAL HT DE LA PRESTATION	€ HT
TVA (Taux de.....%)	€
MONTANT TOTAL TTC DE LA PRESTATION	€ TTC

Montant HT de la prestation en lettres :

.....
*

MON OFFRE ME LIE pour la durée de la validité des offres indiquée dans le CCP soit 90 jours.



***Mention obligatoire**

En cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Obligations et responsabilité du titulaire

La mission est exécutée sous l'entière responsabilité du titulaire, qui doit se conformer à la réglementation en vigueur.

Il est tenu pour responsable des dommages directs matériels, incorporels et corporels consécutifs lors des prestations, s'il est établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute ou négligence de sa part ou de son sous-traitant.

Le titulaire est soumis à une obligation de résultat au titre du présent marché. En conséquence, il est tenu de fournir le résultat promis et est responsable du respect du délais d'exécution du marché.

Le titulaire est tenu de rendre compte immédiatement de toute difficulté rencontrée pendant l'exécution des prestations. En cas de difficultés rencontrées, il s'engage à mettre en œuvre tout dispositif susceptible de contourner la difficulté.

Les obligations du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'engage à payer le prix et à assurer au prestataire toutes facilités pour lui permettre de réaliser ses prestations dans de bonnes conditions.

Article 4 : Prix

Les prix sont : Forfaitaires

Nature et forme du prix

- Nature du prix

Le prix du présent marché est réputé actualisable, définitif révisable.

Le marché est conclu pour une durée de 6 ans, le montant de l'offre est révisable à chaque date anniversaire conformément à l'article 5 du CCP.

- Forme du prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires. Toute situation relative au prix non fixée par les pièces du marché est couverte par l'article 10 du CCAG-FCS 2021.

Bordereau des prix

Les prix du marché sont établis hors T.V.A. La T.V.A. applicable est celle en vigueur à l'époque du fait générateur. Les prix du marché ainsi définis sont réputés établis aux conditions économiques en vigueur au mois Mo. Le cocontractant établit le montant du marché en budget hors taxe (HT) et budget toutes taxes comprises (TTC).

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire établi ci-dessus.

Article 5 : Durée et exécution de la prestation

Durée

La durée d'exécution du marché public est de 6 ans à compter de la date de notification du marché public jusqu'au 31/12/2030.

Notification du marché

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé. Le marché prend effet à cette date.

Pénalités

Hors cas de force majeure ou faute de l'administration, en cas de retard de son fait ou tout manquement à ses obligations contractuelles, le titulaire encourt une pénalité conformément à l'article 7 du CCP.

Article 6 : Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire.

JE DEMANDE que la ville de Maromme règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Titulaire :

Compte à créditer

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	

Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

En cas de Groupement d'entreprises :

RIB unique ci-dessus ? Oui Non (Si non, joindre tous les RIB)

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que le règlement se fera sur le compte unique ci-dessus.

AVANCE (Article R2191-3 du code de la commande publique)

Il n'est pas prévu de versement d'une avance dans le cadre du présent marché.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la situation par la personne publique conformément à l'article R2192-10 du code de la commande publique.

Article 7 : Attestation sur l'honneur du candidat

Le soumissionnaire au marché (individuel ou chaque membre du groupement), déclare sur l'honneur (cocher la case correspondante) * :

entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles [L2141-1](#) à [L2141-5](#) et [L2141-7](#) à [L2141-11](#) du code de la commande publique ;

Dans l'hypothèse où le soumissionnaire (individuel ou chaque membre du groupement) est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé soit, de prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché ou qu'il bénéficie d'un plan de redressement.

ne pas entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles [L2141-1](#) à [L2141-5](#) et [L2141-7](#) à [L2141-11](#) du code de la commande publique ;

avoir produit à l'appui de ma candidature, les déclarations sur l'honneur prévues aux articles [R3123-16](#) à [R3123-19](#) et [R2143-3](#) à [R2143-4](#) du code de la commande publique ;

que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles [L2141-4](#) du code de la commande publique, dans le respect des articles [L2242-1](#), [L1132-1](#), [L8211-1](#) et suivants du code du travail.

que je / la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles [L8221-3](#), [L8221-5](#) et [L8241-1](#) du code du travail.

être en règle au regard des articles [L5212-1](#) à [L5212-11](#) du code du travail concernant des travailleurs handicapés.

Article 8 : Dossier de candidature et d'offre

L'ensemble des pièces constitutives de la candidature et de l'offre sont énumérées dans le CCP du présent marché.

Article 9 : Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas de groupement, le mandataire dûment habilité

Signature du marché par le titulaire individuel :

Fait en un seul original,

Nom, prénom(s) et qualité du signataire*	Lieu et date de signature*	Signature* [Précédée de la mention " Lu et approuvé"]

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

1- Signature du marché public en cas de groupement :

Fait en un seul original,

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (Article R.2142-23 ou article R.2342-12 du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

.....*

Date de l'habilitation nécessaire :*

Nom, prénom(s) et qualité du signataire*	Lieu et date de signature*	Signature* [Précédée de la mention " Lu et approuvé"]

(*) Le signataire (mandataire) doit avoir le pouvoir d'engager tout le groupement.

Article 10 : Acceptation de l’offre par le pouvoir adjudicateur

Fait en un seul original,

■ Désignation de l’acheteur

COMMUNE DE MAROMME
 Hôtel de ville
 Place Jean Jaurès - BP 1095
 76153 MAROMME CEDEX
 Tél. : 02.32.82.22.00

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191- 60 et R. 2391-28 du code de la commande publique :

Monsieur Romuald VAN-HUFFEL, Directeur des Ressources financières et des affaires générales

Adresse : Mairie de Maromme, Place Jean Jaurès - BP 1095, 76153 MAROMME CEDEX

Contact : 02.32.82.22.23 - marches@ville-maromme.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

Monsieur David LAMIRAY, Maire de la ville de Maromme, ou son représentant dûment habilité.

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d’Engagement

Offre retenue		Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC

À : Maromme

Le

Signature du Pouvoir Adjudicateur habilité par la délibération N°1 en date du 24 juin 2024,

Date d’effet du marché : La date de notification du marché public.

Article 11 : Notification

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

:

À.....le.....
Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de notification par voie électronique :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

À.....le.....
Signature du titulaire

